

APPEL A PROJETS

FONDS REGIONAL DE COOPERATION POUR LA RECHERCHE

2019

Le **Fonds régional de coopération pour la recherche** a vocation à financer de nouveaux programmes de recherche, impliquant des acteurs académiques et/ou favorisant le développement d'équipements de pointe structurants pour le territoire. Ces projets doivent s'inscrire dans les thématiques d'excellence déjà identifiées ou portent sur des thématiques émergentes fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations.

Ce fonds est abondé à hauteur de 4,8 M€ pour l'année 2019. Il est destiné aux organismes de recherche, ainsi qu'à tout autre acteur de la recherche en capacité de déposer un projet répondant aux critères du fonds. L'objectif est de faire du Grand Est une région d'excellence en matière de recherche, attractive et collaborative.

Cet appel à projets annuel vise à financer :

- Des projets de recherche impliquant des laboratoires d'au moins deux territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne),
- Des projets qui devront refléter les ambitions des acteurs scientifiques de la région et leur volonté de créer de nouvelles synergies entre les disciplines. Les projets pluridisciplinaires à l'interface entre différents domaines sont donc encouragés.
- Principalement des équipements de pointe structurant pour la région Grand Est qui sont la base d'une collaboration durable entre établissements,
- Seront privilégiés les projets dont le coût global prévisionnel est compris entre 1 et 2 M€,
- Des projets en lien avec les thématiques d'intérêt régional (voir annexe),
- Des projets dont le démarrage interviendra au maximum dans les 6 mois après le lancement de l'appel à projet et d'une durée maximale de 3 ans.

Une attention particulière sera portée aux projets avec équipements qui intègrent des travaux complémentaires en Sciences Humaines et Sociales.

De plus, à titre exceptionnel, des projets à forte composante SHS et de moins grand envergure budgétaire pourront être étudiés. Le coût global (investissement + fonctionnement) pourra être inférieur au minimum requis, dès lors que ce projet revêt un caractère structurant pour le Grand Est et ses établissements.

Modalités de soutien

La nature des dépenses éligibles concerne :

- Les **investissements** : équipements acquis neufs,
- Le **fonctionnement** : emplois scientifiques recrutés spécifiquement et affectés exclusivement au projet/équipement ; et/ou toute dépense individualisable nécessaire ou liée à la réalisation du projet.

Les coûts des personnels « permanents » et « les frais généraux » ne sont pas éligibles.

Les projets seront cofinancés à hauteur de **50 % maximum du coût total prévisionnel éligible du projet**.

La possibilité d'une participation du FEDER aux projets sélectionnés pourra être analysée au regard de leur éligibilité potentielle aux programmes opérationnels en vigueur sur chacun des territoires.

Méthodologie proposée

La procédure proposée est la suivante :

- Un appel à projet lancé auprès des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche du territoire de la Région Grand Est,
- Une expertise externe des dossiers,
- Un avis consultatif émis par le comité R10, instance de concertation entre la Région Grand Est et les acteurs de la Recherche sur le territoire,
- Une validation interne des propositions de soutien des projets soumis ensuite à la Commission Permanente pour décision.

Synthèse du calendrier prévisionnel 2018-2019

Lancement de l'appel à projets	22 novembre 2018
Date limite du dépôt des projets de recherche auprès du Service de l'Enseignement Supérieur/Recherche/Innovation de la Région Grand Est	25 février 2019 à 18h
Instruction et expertise projets	mars 2019 / juin 2019
Validation des soutiens aux projets par la Commission Permanente du Conseil Régional	septembre 2019

Les projets déposés dans le cadre de cet appels à projets peuvent porter sur des sujets de recherche fondamentale ou de recherche appliquée relevant de tous les champs, dont les Sciences Humaines et Sociales. Ils devront s'inscrire dans **les thématiques d'excellence déjà identifiées** en lien avec les thématiques des « stratégies de spécialisations intelligentes » (S3) ou revêtant un intérêt particulier au regard des politiques régionales sur le territoire (culture, histoire, patrimoine, environnement, Europe, ...) mais pourront également porter sur **des thématiques émergentes** et fédératrices couvrant l'ensemble des domaines de la recherche et susceptibles de générer des innovations. **Les projets pluridisciplinaires à l'interface entre différents domaines sont encouragés.**

-
- Les sciences les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur** : advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels, ...

-
- La Bio-économie** (agro-transformation alimentaire dont la viticulture et non alimentaire, gestion de la ressource, carbone renouvelable)

Les 6 filières en lien avec les S3 et les pôles de compétitivité :

- les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels, ... ;
- les agro-ressources ;
- la santé incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie ;
- le bâtiment durable ;
- la mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports (y compris aéronautique et automobile) ;
- l'eau (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).

Les filières d'intérêt régional à fort potentiel :

- le numérique (y compris la cyber-sécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture),
- l'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène, ...),
- l'architecture, la forge, la fonderie, le bois, ...

-
- Les Sciences Humaines et Sociales**
-